

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE
E.2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE

Sous-épreuve E.22 : Travaux de gestion d'entreprise

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Ce sujet comporte 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16.

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

**L'USAGE DE TOUT MODÈLE DE CALCULATRICE, AVEC OU SANS
MODE EXAMEN, EST AUTORISÉ**

Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.

Partie 1	15 points
Partie 2	10 points
Partie 3	20 points
Partie 4	15 points
Total	60 points

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 1 / 16

Vous travaillez dans le pressing familial de Madame Blanché, situé dans le midi de la France à Béziers. Ce pressing doit faire l'objet de gros travaux de rénovation au mois d'août. La gérante vous demande de l'aider à faire le choix du prestataire de service qui les réalisera, en sachant que les travaux doivent être achevés à la fin du mois car son commerce doit impérativement rouvrir le 3 septembre 2018.

Elle dispose d'un budget global maximal de 12 000 € T.T.C. et souhaite des paiements échelonnés.

La commande sera passée le 2 juillet 2018 au fournisseur qui présentera les meilleures conditions.

Vous disposez de la ressource n°1

Travail demandé	Réponse sur
a) Après avoir pris connaissance des conditions des trois architectes d'intérieur, remplir le tableau récapitulatif.	Document réponse n°1
b) Faire un choix en le justifiant.	Copie anonymée

Mme Blanché souhaite avoir une projection de sa trésorerie sur les trois mois à venir. Elle vous donne toutes les informations nécessaires pour mettre à jour son budget prévisionnel.

Vous disposez de la ressource n°2

Travail demandé	Réponse sur
c) Après avoir pris connaissance des données, remplir le tableau.	Document réponse n°2
d) Analyser sa situation.	Copie anonymée

Mme Blanché change son système informatique devenu obsolète. Elle reçoit de la Société MICRO-LOISIRS, son fournisseur habituel, la facture de son achat.

Elle vous demande quelques explications.

Vous disposez des ressources suivantes

- Ressource n°3-A
- Ressource n°3-B

Travail demandé	Réponse sur
e) Sur la facture est mentionnée : escompte de 1,5 %. Indiquer la signification de ce terme.	Copie anonymée
f) Calculer le montant à payer par Mme Blanché, dans le cas où elle accepte cette condition de règlement.	Copie anonymée
g) Son comptable l'informe que l'amortissement de cette immobilisation se fera sur une année. Expliquer ce que veulent dire les termes immobilisation et amortissement.	Copie anonymée
h) Mme Blanché achète cette immobilisation et ne la payera que dans 30 jours. Passer l'écriture comptable sur le bordereau joint.	Document réponse n°3

Pour faire face à la surcharge de travail, Mme Blanché souhaite embaucher une nouvelle employée.

Elle vous demande d'étudier les différentes solutions qui s'offrent à elle.

Vous disposez des ressources suivantes

- Ressource n°4-A
- Ressource n°4-B
- Ressource n°4-C
- Ressource n°4-D

Travail demandé	Réponse sur
i) Remplir le tableau comparatif des trois types de contrats mentionnés.	Document réponse n°4
j) Mme Blanché embauchera au 3 septembre 2018, pour une durée d'un an, son employée en tant que technicienne pour lui permettre de suivre une formation complémentaire d'assistante en gestion. Un contrat de professionnalisation sera établi. Elle en sera le tuteur. Remplir l'imprimé.	Document réponse n°5

DOCUMENTS RESSOURCES

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 6 / 16

Ressource n°1

Proposition n°1

ST ARCHI BAL - 3 place du Sud - 34500 BÉZIERS

Menuiserie : 5 680 € H.T. Électricité : 3 000 € H.T. Honoraires : 1 500 € H.T.

La TVA à appliquer est de 20 %.

Échelonnement des travaux sur 6 semaines.

Conditions de paiement :

- Acompte de 50 % à la commande, le solde à 60 jours.

Proposition n°2

DÉCO TENDANCE SARL – 18 rue de la Madeleine – 34500 BÉZIERS

Coût global des travaux, honoraires inclus : 15 900 € H.T.

Remise exceptionnelle de 10 % sur le montant H.T.

Durée des travaux : 2 semaines.

Conditions de paiement :

- Acompte de 50 % à la commande, le solde à la fin des travaux.

Proposition n°3

INTERIOR'S Duhamel – 24 Bd Frédéric Mistral – 34500 BÉZIERS

Coût global des travaux : 7 500 € H.T. Honoraires : 2 200 € H.T.

La TVA à appliquer est de 20 %.

Durée des travaux : 4 semaines.

Conditions de paiement :

- Acompte de 30 % à la commande, le solde à la fin des travaux.

Ressource n°2

Recettes

Juillet : 10 600,00 € ; Août : 0 € ; Septembre : 9 500,00 €.

Dépenses

Les charges fixes mensuelles : 1 800,00 €.

Informations complémentaires

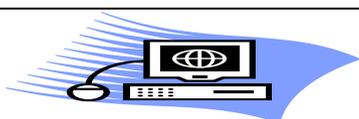
La trésorerie de fin juin s'élève à 3 156,00 €.

Les frais de personnel s'élèvent à 4 800,00 € par mois.

Un emprunt doit être soldé au mois de juillet pour 540,00 €.

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 7 / 16

Ressource n°3-A



Société MICRO LOISIRS
12 Avenue Maréchal Foch
34500 BÉZIERS

Pressing ÉTOILE
15 Place de L'Étoile
34500 BÉZIERS

A l'attention de Mme Blanché

04 juin 2018

Facture FP/18/06

1 ordinateur Apple iMac 21,5" Core i5 2,4 GHz	1 249,00 €
1 imprimante Epson Stylus R2000	499,00 €
Installation et mise en route par nos soins	
Total HT	1 748,00 €
TVA 20 %	349,60 €
Total TTC	2 097,60 €

Si règlement sous 8 jours escompte de 1,5 %.

Ressource n°3-B

Extrait du plan comptable

Compte	Intitulé	Compte	Intitulé
101000	Capital	445510	TVA à payer
164000	Emprunts	445620	TVA déductible immobilisation
218300	Matériel de bureau et info.	445660	TVA déductible sur ABS
218400	Mobilier	445710	TVA collectée
370000	Stock de marchandises	512100	Crédit Mutuel
401000	Fournisseurs divers	531000	Caisse
401001	Fournisseur Nipon	580000	Virements internes
401002	Fournisseur Boileau	606400	Achats fournitures administratives
401003	Fournisseur Vernatier	607000	Achats de marchandises
404000	Fournisseurs immobilisations	615000	Entretiens et réparations
411001	Client Restaurant Le Mas	625000	Missions et réceptions
411002	Client hôtel Le Mas	626000	Frais postaux-télécom
411003	Client brasserie Le Versier	658000	Charges diverses de gestion
411004	Client hôtel de la gare	706000	Ventes de services
411005	Client restaurant Dupond	707000	Ventes de marchandises

Fiche détaillée – CDI

Dans quels cas un CDI doit-il être conclu ?

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) constitue la forme normale et générale de la relation de travail. L'employeur doit donc avoir recours à ce type de contrat, sauf s'il peut justifier d'une situation autorisant le recours à un autre type de contrat, qu'il s'agisse notamment d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire.

Le CDI peut être conclu pour un temps plein ou pour un temps partiel.

Quelle forme doit revêtir le CDI ?

Seul le contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein peut être non écrit (sauf disposition conventionnelle contraire imposant la rédaction d'un contrat écrit). Toutefois, si le contrat à durée indéterminée à temps plein reste verbal, l'employeur a l'obligation de remettre au salarié un document écrit reprenant les informations contenues dans la déclaration préalable à l'embauche adressée à l'URSSAF. Le contrat de travail constaté par écrit doit être rédigé en français. (...).

Quel est le contenu du CDI ?

Il appartient à l'employeur et au salarié de déterminer le contenu du contrat de travail et les clauses particulières qui devront éventuellement y figurer en fonction des circonstances (clause de mobilité, clause de non-concurrence...), sachant toutefois : - que les clauses contraires à l'ordre public sont interdites : clause de célibat, rémunération inférieure au Smic, clause discriminatoire... ; - que les contrats dont la rédaction est obligatoire doivent comporter, au minimum, les mentions prévues par le code du travail. Sont visés les contrats à durée déterminée ou de travail temporaire, mais aussi, s'agissant des CDI, ceux conclus pour un temps partiel ou encore les CDI intermittents.

La période d'essai n'est pas obligatoire. Mais si elle est prévue, elle doit être expressément mentionnée dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement, avec sa durée et les conditions de son éventuel renouvellement. C'est donc aux deux parties de décider librement sur ce point, sous réserve de respecter les dispositions légales ou conventionnelles. (...).

Comment le CDI peut-il prendre fin ?

Le CDI se caractérise par l'absence de terme défini. Il ne peut donc prendre fin que par la volonté d'une des parties (licenciement, démission, mise à la retraite, départ volontaire à la retraite), par accord entre les parties (notamment dans le cadre du dispositif de « rupture conventionnelle » mis en place par la loi du 25 juin 2008) ou pour force majeure. Il peut également, dans des conditions très précises, faire l'objet d'une demande de résiliation judiciaire par le salarié, lorsque ce dernier considère que l'employeur a manqué à ses obligations (cette demande doit être portée devant le conseil des prud'hommes) ou d'une prise d'acte de la rupture. (...).

Est considérée comme cas de force majeure, permettant à l'employeur de s'exonérer de tout ou partie des obligations nées de la rupture d'un contrat de travail, la survenance d'un événement extérieur irrésistible ayant pour effet de rendre impossible la poursuite dudit contrat.

D'après www.travail-emploi.gouv.fr

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 9 / 16

Ressource n°4-B

Fiche détaillée – CDD

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Le CDD ne peut permettre de pourvoir durablement un emploi lié à une activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée.

Dans quels cas peut-on embaucher sous contrat à durée déterminée ?

- Remplacement d'un salarié absent ; - Attente de la prise de fonction d'un nouveau salarié ; - Attente de la suppression définitive du poste du salarié ayant quitté définitivement l'entreprise ; - Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ; - Travaux saisonniers.

Quelle est la durée du contrat ?

Un contrat à durée déterminée est conclu pour une durée limitée et précisée, au départ, dans le contrat. Il prend fin soit à la date fixée soit - en l'absence de terme précis - lorsque se réalise l'objet pour lequel il a été conclu (retour du salarié remplacé, fin de la saison...). La durée totale, compte tenu du renouvellement éventuel, ne doit pas dépasser la limite maximale autorisée. (...).

Quelle est la durée de la période d'essai ?

- Un jour par semaine (sans que la durée puisse dépasser deux semaines) pour les contrats inférieurs ou égaux à six mois ; - Un mois maximum pour les contrats supérieurs à six mois.

Dans quelles conditions le contrat peut-il être rompu ?

- À l'initiative du salarié qui justifie d'une embauche en contrat à durée indéterminée. (...); - Accord conclu entre l'employeur et le salarié ; - Force majeure, c'est-à-dire un événement exceptionnel, imprévisible et insurmontable qui rend impossible l'exécution du contrat de travail (...); - Faute grave de l'employeur ou du salarié.

D'après www.travail-emploi.gouv.fr

Ressource n°4-C

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux personnes de 16 à 25 ans révolus qui peuvent par ce biais compléter leur formation initiale. Il est également ouvert aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH

Le contrat

Le contrat de professionnalisation est obligatoirement établi par écrit (...). Ce contrat peut être réalisé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois. Il ne peut prévoir de clause de dédit formation.

Ce contrat comporte une action de professionnalisation. Elle est d'une durée minimale comprise entre 6 et 12 mois. Elle est l'objet du contrat s'il est à durée déterminée et doit se situer en début de contrat s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée. Cette durée peut être allongée jusqu'à 24 mois (...).

Rémunération

Le bénéficiaire perçoit pendant l'action de professionnalisation une rémunération qui dépend de son statut. Pour les jeunes de moins de 26 ans, elle est calculée en fonction du SMIC, variant selon l'âge et le niveau de formation (...). Quand ils sont titulaires d'une qualification au moins égale à celle d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau, le salaire ne peut être inférieur à :

- 65 % du SMIC pour les jeunes de moins de 21 ans ; - 80 % pour les bénéficiaires de 21 ans et plus. Pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, la rémunération est au moins égale au SMIC et au moins égale à 85 % à la rémunération conventionnelle (...).

Tuteur

Un tuteur peut être désigné par l'employeur pour accueillir et guider le jeune dans l'entreprise. (...)

D'après www.travail-emploi.gouv.fr

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 10 / 16

Fiche identitaire

Entreprise : Pressing ETOILE

15, place de L'Étoile - 34500 Béziers. Gérante : Mme Blanché Suzanne, née le 12 août 1964 à Béziers.

N°Siret: 49126729000014, Code NAF : 714A, TEL : 04-67-28-55-55. Courriel : Etoile@pressing.fr,

Nombre de salariés : 2

Salariée : Mme Cano Léa

Née le 12 juillet 1990 à Montpellier.

Domiciliée au 133, rue des Feuilletts - 34500 Béziers

N° Sécurité Sociale 2 88 07 34 033 066 67 Nationalité Française. Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Métiers du pressing et de la blanchisserie (niveau de formation IV), Salaire mensuel négocié : 1 498,47 € brut.

La durée totale de l'enseignement est de 170 heures.

Inscrite à Pôle Emploi depuis 22 mois.

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 11 / 16

DOCUMENTS RÉPONSES

B.C.P. MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	Code : 1806-MPB T 22	Session 2018	SUJET
ÉPREUVE : E.2-E.22-U22 - Travaux de gestion d'entreprise	Durée : 3 h 00	Coefficient : 3	Page 12 / 16

Réponse n° 1

Fournisseurs
Montant H.T.
Montant TVA 20 %
Montant T.T.C. à payer
Dates d'achèvement des travaux
Dates d'échéance et montants

Réponse n° 2

	Juillet	Août	Septembre
Trésorerie début du mois			
Recettes			
Dépenses			
Trésorerie fin de mois			

Réponse n°3

BORDEREAU DE PRÉCOMPTABILISATION

Date	Libellé	Compte	Débit	Crédit

Réponse n°4

	Contrat à durée indéterminée	Contrat à durée déterminée	Contrat de professionnalisation
Quels sont les salariés concernés ?			
Durée du contrat			
Forme du contrat			
Durée de la période d'essai			

